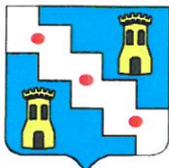


MAIRIE DE CHEVINAY

17



**CHEVINAY**  
69210

Tel : 04 74 70 42 63  
Fax : 04 74 70 37 02

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE N°17 / 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales – articles L 2212 et L 2213,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation routière, et les textes qui l'ont modifié et complété,

Vu la demande de l'entreprise **STPML**, domiciliée à SAINTE CONSORCE (Rhône), 50 avenue M. Mérieux, représenté par Monsieur Laurent GROPELLIER, le 10 juillet 2025,

**Considérant** que l'entreprise **STPML** va procéder à des travaux de branchement d'eau potable, au 137 montée du Pailleron à Chevinay, **du 1<sup>er</sup> au 12 septembre 2025**, il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules pendant les heures du chantier, afin d'éviter tout accident ou incident qui pourrait survenir.

### ARRÊTE

- **AUTORISE** ces travaux **du 1<sup>er</sup> au 12 septembre 2025**.
- **AUTORISE** l'entreprise **STPML** à mettre en place un chantier avec circulation alternée (par panneaux), montée du Pailleron.
- Le présent arrêté sera affiché de part de d'autre du chantier par l'entreprise susdite.
- Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Représentant de l'État dans le département.
- Ampliation sera adressé à :
  - L'entreprise susdite,
  - SIDESOL,
  - SDMIS,
  - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie

Chacun chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

La signalisation sera installée sous l'entière responsabilité de l'entreprise **STPML** pour la réglementation de la circulation durant ces travaux.

Fait à Chevinay, le 7 août 2025

Pour le Maire empêché,  
L'Adjoint délégué,

Christian DERBOUL

